

DEC131400DR06

Décision portant nomination de M. Henri Andrzejewski aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne –ICB.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6303 intitulée ICB et nommant M. Alain Dereux en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20 avril 2012 et du 27 novembre 2012 ;

Considérant que M. Henri Andrzejewski a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université de Bourgogne du 27 mars au 24 mai 2007,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Henri Andrzejewski, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°6303 intitulée ICB, à compter du 18 mars 2013.

M. Henri Andrzejewski exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Henri Andrzejewski est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 03/06/2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Alain Dereux

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université
Alain BONNIN

Visa de l'Agent
Henri Andrzejewski

Visa du directeur de l'UFR